

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 8 JUIN 2010

Conseillers municipaux absents : Simon LIARD (procuration à Raoul TARTAIX), Patrick GACHON.

Secrétaire de séance : Raoul TARTAIX.

Observation éventuelle sur le compte-rendu de la dernière réunion : néant.

I. TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISE POUR 2011 :

Conformément à la circulaire préfectorale et celle de la cour d'appel de Grenoble, et comme chaque année, le conseil municipal doit désigner deux jurés d'assise par tirage au sort sur la liste électorale pour l'année 2011.

Deux jurés sont désignés pour VIRIEU et un pour la commune d'OYEU.

Tirage au sort sur la liste électorale :

- 253 : Joseph DOREL (chemin de prévarel)
- 361 : Alain GUINET (510 chemin de Longet)

II. URBANISME ET CONSTRUCTION :

Sont examinés les dossiers suivants :

* Permis de Construire valant division :

- déposé par la SARL Arcoterre, 55 rue Professeur Tixier à BOURGOIN-JALLIEU : pour la construction de deux maisons jumelées avec garage fermé attenant (SHON : maison A : 92.26 m² et maison B : 94.20 m²) sur la propriété cadastrée AC n° 370 = 800 m², au 140 rue Champ Renard. Maisons : toiture 2 pans en matériaux traditionnels, enduit teinté ton beige ocré et tuiles : terre cuite vieillie. Menuiseries et volets roulants en PVC blanc.

Zone au P.O.S : UBb, hors périmètre du château. L'avis a été demandé au Conseil Général pour sortie de la voie sur RD 73. Avis favorable est donné.

* Déclarations préalables :

- Déposée par l'office notarial de LA TRONCHE : Me PERROT, pour la vente de la propriété de M. SADOUX, cadastrée AB 159 = 524 m², au 31 rue du Haut-Virieu, dans le périmètre du château. Acquéreurs : M. TIBERTI et Mme BRUNO de VARGES ALLIERES ET RISSET. Prix de vente : 138 000.00 €.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

- Déposée par Me BAUD, Notaire à LES ABRETS, pour la vente de la propriété de M. et Mme SPERA, cadastrée AB 182 et 192 = 364 m², au 31 impasse de la Montée du Château, dans le périmètre du château. Acquéreurs : M. et Mme DECHAMP d'AIX LES BAINS.

Prix de vente : 128 000.00 €.

La commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

* Pass Foncier : dans le cadre du lotissement « le Clos des Lys » : une autre demande est formulée pour le pass foncier : des personnes n'ayant pu obtenir le financement nécessaire pour la construction de leur maison. Le conseil municipal délibère et modifie la délibération du 4 Mai 2010.

OBJET : MODIFICATION DE LA LISTE DES ACCEDANTS A LA PROPRIETE, POUR LE PASS FONCIER, OPERATION A VIRIEU : « LE CLOS DES LYS » DE LA S.D.H :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 4 mai 2010 listant les accédants à la propriété bénéficiaires du Pass Foncier pour le lotissement « le Clos des Lys » de la Société Dauphinoise de l'Habitat.

Le lot n° 6 était réservé à M. et Mme PAILLARD de GRENOBLE. Par courrier du 5 Juin, ils ont fait part au Maire de leur renonciation à leur projet de construction, n'ayant pu contracter les fonds nécessaires.

Monsieur le Maire indique que la S.D.H vient de lui adresser un nouveau dossier pour ce lot n° 6. Il s'agit de la demande de pass foncier pour M. LERENO-BORGES Frédéric et Mme DOLEAC Sophie, domiciliés à FROGES, Isère.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce dossier, et en plein accord avec le Maire :

* **INDIQUE** que la liste des accédants à la propriété, bénéficiaires du Pass Foncier pour l'opération à VIRIEU « Le Clos des Lys » de la S.D.H, est désormais la suivante :

- **Lot n° 1** : M. et Mme MANCINI de 38410 URIAGE.

- **Lot n° 2** : M. et Mme PERI de 38100 GRENOBLE.

- **Lot n° 3** : M. GILLES, Mme MELMOUX de 38260 LA COTE SAINT ANDRE.

- **Lot n° 4** : M. et Mme GADEAU de 38500 VOIRON.

- **Lot n° 5** : M. et Mme SAHRE de 38730 VIRIEU.

- **Lot n° 6** : M. LERENO-BORGES, Mme DOLEAC de FROGES, Isère.

* **DONNE** son accord pour le versement de cette aide aux personnes énumérées ci-dessus,

* **RAPPELLE** que les crédits nécessaires ont été prévus à l'article 204 du Budget Primitif 2010.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 4 Mai 2010.

=====

-**Plan Local d'Urbanisme** : la réunion du groupe de travail a eu lieu hier sur le thème : analyse des zones NA. Ont été regardées les zones constructibles dans le village qui sont nombreuses depuis le terrain du lotissement BLANC jusqu'au cimetière.

-**Construction du jumelé REYNAUD-DULAURIER** : l'A.B.F avait préconisé des menuiseries en PVC gris, et dans son arrêté : conformité avec l'environnement. Du PVC blanc a été placé, l'A.B.F recontacté a donné son accord pour laisser en l'état.

III. VOIRIE :

Henri RIVIERE indique à l'assemblée les travaux effectués :

* Les agents de la Cté de Communes ont fait une tournée des chemins. L'enrobé sera mis pour boucher les trous.

* Travaux 2010 prévus dans la commune (sur l'enveloppe de la Cté de Communes) : chemin de la Chapelle et chemin de Champ-morel.

* L'élagage a été fait dans toutes les communes de la Cté.

* Barrage de Vaugelas : le chemin d'accès a été nettoyé, car deux bassins sont à curer. Le dernier curage a eu lieu en 2003. L'entreprise GUILLAUD établira un devis.

* Entretien avec M. BUISSON : le syndicat des eaux doit mettre son réseau aux normes avant 2014. Des travaux seront réalisés sur la commune :

- vers la Bourbre : 2 collecteurs de 300 et 400 en ciment qui récupèrent les eaux usées vers la station d'épuration. Ce sera leur 1^{ère} tranche de travaux.

La station d'épuration est surdimensionnée et ne correspond plus aux normes, une autre station devrait être construite et desservir d'autres communes, comme CHELIEU.

- rue de la gare : le réseau d'eaux usées est aussi une priorité du Syndicat.

III. TRAVAUX BATIMENTS :

Gilles BREDA détaille au conseil municipal les travaux réalisés :

- atelier du service technique : reste l'électricité à faire.

- appartements, rue de barbenière : duplex : les travaux avancent. Dans l'autre appartement (où étaient les bureaux de la Cté de communes, le carrelage reste à finir.

La cour arrière a été nettoyée.

- jeu de boules : derrière la halle de sports, a été délimité et fermé par la Cté de Communes.

- bancs communaux : tous ont été repeints.

- terrain de pétanque : des bordures pourraient le délimiter.

- skate park : les plates formes ont été faites pour mettre des tables

- peinture refaite : aux fenêtres de la mairie, à la perception, portes des garages techniques, les poubelles.

- cimetière : les travaux sont en cours.

- la roue à augets sera réglée car elle tourne un peu vite actuellement.

- aire de vidange pour camping car : le plombier doit passer. Les deux emplacements de l'aire sont bien occupés le week-end. Un panneau d'information pour les camping-caristes pourrait être placé sur le mur des sanitaires.

De l'information devra être donnée pour les camping-caristes. Une vitrine pourrait être mise sur le mur du sanitaire.

- sur la rue du Grand-Champ (vers SIVU) : il a été installé un panneau donnant la vitesse des véhicules. Il sera déplacé rue du Vallon de Lamartine vers le garage GROS.

Travaux restant à effectuer :

- la mise en place des jeux multi sports.

- à la bibliothèque : les radiateurs à gaz et les fenêtres sont à changer : des devis ont été demandés.

IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

* Commission Culturelle :

Raoul TARTAIX.

- spectacle de la Cie Traverse : Ce spectacle était de qualité, pour tout public. C'est dommage qu'il n'y ait eu que 50 entrées pour la 1ère représentation de cette compagnie.

- La Sté ADL Productions a transmis le contrat pour le concert de Frédéric BOBIN qui sera donné le 27 Novembre 2010 à la salle des fêtes de PANISSAGE. Le conseil municipal délibère pour approuver ce contrat et fixer le prix d'entrée.

OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSIION DU DROIT D'EXPLOITATION POUR LE SPECTACLE « FREDERIC BOBIN » LE 27 NOVEMBRE 2010 ET INSTAURATION DES TARIFS D'ENTREE :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des manifestations organisées par la Commission Culturelle Communale pour cette année 2010, il vient de recevoir le contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle « Frédéric BOBIN » qui sera donné le Samedi 27 Novembre 2010 à la salle des fêtes de PANISSAGE (la salle communale n'étant pas libre à cette date).

Le Maire rappelle que ce contrat, en double exemplaire, est à approuver et qu'il convient également de fixer les tarifs d'entrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle « Frédéric BOBIN » qui sera donné le Samedi 27 Novembre 2010 à la salle des fêtes de PANISSAGE, Isère,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à A.D.L Productions, 36 avenue Marcel Ouvrier à 91550 PARAY-VIEILLE-POSTE,
- FIXE les tarifs d'entrée à 8 € pour les adultes, et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- INDIQUE que les frais relatifs à ce spectacle seront réglés à l'article 6232 du Budget Primitif 2010.

=====

- Préparation de la fête de la musique du 19.06.2010. (à 15 h au centre de soins, à 16 h 30 : chorale Crescendo, à 18 h : percussions et à 20 h 30 : sur la place de l'église : Pierre LORY, country). Le branchement électrique sera fait directement sur l'armoire du marché. Un arrêté a été pris pour couper la circulation dans la rue Carnot (de Crys Boutic à la maison Martinon) à partir de 14 h ce jour là. La déviation se fera par la rue du stade.

- mail d'EKLETIK ASSAUT : un film sera tourné au château du 11 au 14 novembre 2010. Ils demandent le prêt de matériel électrique et la possibilité de transporter avec le véhicule communal le matériel et les éléments décoratifs (paille). Ils souhaitent également utiliser les vestiaires du foot ou de la halle des sports.

* SIVU des Ecoles Publiques :

Raoul TARTAIX.

Les travaux continuent : le bâtiment va bientôt être couvert.

La fête de l'école aura lieu vendredi 25 Juin à 18 h.

* C.C.A.S :

Jean-Philippe REPIQUET.

Le CCAS s'est réuni fin mai. Le bilan de la randonnée d'avril a été donné. L'ordre du jour de la prochaine réunion sera la préparation des colis de fin d'année.

L'AFR a sollicité auprès des communes de la Cté de Communes une participation des CCAS auprès des familles, basée sur leur quotient familial, pour le centre de loisirs.

Une réunion aura lieu prochainement à la Cté de communes pour décider ensemble de la forme d'aide allouée.

* Commission Affaires Sportives, Animations :

Gilles PONCHON :

- slalom automobile : 13 Juin 2010. La dernière réunion de préparation a eu lieu jeudi 27 Mai. Au 3 juin : 118 pilotes étaient inscrits.

- AG du tennis : des remerciements à la commune pour le grillage mis en place. Un débat a eu lieu pour une adhésion éventuelle à la fédération nationale de tennis.

- Comice agricole : le comité travaille actuellement sur la maquette de la roue à augets. La prochaine réunion du comité d'organisation est fixée au 25 Juin à St Ondras. Un courrier leur sera adressé pour excuser les élus en repas communal ce soir là.

- AG du Basket : a lieu également le 25 Juin au soir. Un courrier d'excuse leur sera adressé également.

Sébastien BOITON :

- résultats sportifs : l'équipe féminine est en finale (coupe Isère) à St Marcellin. Les footballeuses ont fini 3^{ème} de leur championnat. Pour ce déplacement, un car de supporters est organisé.

Le Maire donne à l'assemblée le compte-rendu de la réunion de la Cté de Communes où il a été évoqué la demande de participation au fonctionnement pour la tonte des terrains de foot à Virieu. Une commune sur les quatre concernées n'est pas d'accord.

* Commission Aménagement-Environnement-Fleurissement :

Marie-Agnès TOURNON fait le compte-rendu de la réunion de vendredi dernier en présence du SMABB, de la Fredon et des agents techniques communaux. Ont été présentés : le plan d'entretien des espaces publics de Virieu (phase 2) ; la définition des zones entretenues par la Cté de Communes et la commune.

Dès 2012, les désherbants chimiques seront totalement interdits. Propositions d'autres matériels : balayeuse...

Landry VALLIN, stagiaire, travaille actuellement sur la communication avec le particulier sur ce plan de désherbage. Il sera présent au prochain conseil municipal pour parler de son stage.

L'A.C.C.A demande l'installation d'une poubelle (avec sac) près de la cabane des chasseurs.

- Concernant la synthèse des réunions de quartiers : le compte-rendu sera remis à chaque élu.

* Commission Informations-Communication :

Bénédicte HABIB.

La maquette du bulletin d'informations est en cours de correction.

Le dépliant de Virieu et le tract de la fête de la musique seront apposés sur chaque voiture stationnée à VIRIEU, lors du slalom.

* Association des Maires et Adjointes du Canton :

Le Maire informe l'assemblée de la réunion cantonale qui s'est tenue le 4 Juin dernier à CHELIEU et dont le thème était les marchés publics, et notamment leur seuil qui a été ramené à 4 000 € au lieu de 20 000 € au 1^{er} Mai 2010.

Les délibérations antérieures n'étant plus valables, le conseil municipal délibère d'une part :

- pour donner délégation au Maire pour les marchés selon la procédure adaptée, et d'autre part :

- pour instaurer une note interne à la collectivité pour l'organisation de la publicité des marchés à procédure adaptée.

OBJET : DELEGATION AU MAIRE POUR LES MARCHES SELON LA PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le décret N° 2006-975 du 01.08.2006 portant code des marchés publics, qui a été publié dans le J.O du 04.08.2006, modifié par le décret n° 2007-1850 du 26.12.2007 et par le décret n° 2008-206 du

29.02.2008. Il rappelle également la circulaire du 29.12.2009 valant guide de bonnes pratiques du Code des Marchés Publics.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'article 28 du Codes des Marchés Publics précise notamment :

- « Lorsque la valeur estimée est inférieure aux seuils mentionnés au II de l'article 26, les marchés de fournitures, de services ou de travaux peuvent être passés selon une procédure adaptée, dont les modalités sont librement fixées par le pouvoir adjudicateur en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre ainsi que des circonstances de l'achat... ».

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- DONNE délégation au Maire, afin qu'il puisse signer les actes à intervenir pour tous les marchés publics : de fournitures, de services et de travaux selon la procédure adaptée (M.A.P.A) telle que définie ci-dessus.

=====

OBJET : INSTAURATION D'UNE NOTE INTERNE A LA COLLECTIVITE POUR L'ORGANISATION DE LA PUBLICITE DES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE :

Vu le Code des Marchés Publics,
Vu la loi MURCEF,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux articles 26 et suivants, et également l'article 40 du Code des Marchés Publics, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'instaurer une note interne à la collectivité pour la procédure de passation des marchés publics et d'appliquer les seuils suivants :

* pour tout marché inférieur ou égal à 4 000 € H.T: pas de publicité.
(ce seuil de dispense des procédures est de 4 000 €H.T depuis le 1^{er} Mai 2010)

* pour les marchés de 4 000 € H.T à 15 000 € H.T sera faite une publicité adaptée sous forme d'affichage en mairie et sur le site Internet de la mairie (au minimum : 3 devis demandés).

* au-delà de 15 000 € H.T et jusqu'à 90 000 € H.T outre l'affichage en mairie et sur le site Internet de la mairie, la publicité sera disponible sur le site Internet des Affiches de GRENOBLE : www.marchespublicsaffiches.com

* de 90 000 € H.T à 193 000 € H.T (pour tous les marchés de fournitures et de services) et de 90 000 € H.T à 4 845 000 € H.T (pour tous les marchés de travaux) :
Publicité dans le B.O.A.M.P ou dans un journal d'annonces légales.

- INDIQUE que pour tous les marchés, quel que soit leur montant, le délai de paiement est réduit à 30 jours à compter du 1^{er} Juillet 2010 (article 98 du Code des Marchés Publics).

=====

V. QUESTIONS DIVERSES :

- Conseil Général :

* plusieurs courriers reçus le 22.05 du Conseiller Général pour notification de trois subventions :

- subvention de 1 969 € pour restauration et scellément de la statue de la Vierge en assumption.
- subvention de 1 288 € pour élaboration du zonaged'assainissement.
- subvention de 47 279 € pour l'aménagement du local de football.

* pour dégradation petit parking devant la Gendarmerie (RD 73) : suite au dernier conseil municipal, un courrier avait été adressé à la Maison du Conseil Général pour signaler les dégradations du revêtement à cet endroit précis. Le chef du service aménagement a informé qu'une réfection complète du revêtement était programmée dans le courant de l'année.

- Syndicat d'Apiculture de l'Isère :

Par courrier du 19 Mai, le président de l'Abeille Dauphinoise fait part des difficultés rencontrées pour trouver des propriétés susceptibles d'accueillir des ruches. Il demande aux collectivités le prêt de parcelles communales ou de particuliers.

- Association des Maires de France :

Mail du 1^{er} Juin : sur le projet de loi de la réforme territoriale. Ils ont fait des amendements qui ont été retenus.

- Visite du Sous-préfet à la Cté de Communes : le 9 Juillet : de 9 h à 14 h.

- **Photowatt (créateur de systèmes solaires)** : recherche des terrains pour réaliser des centrales solaires au sol et souhaiterait savoir si une telle disponibilité existe dans la commune.

- **Dans les pas de Jongkind en Dauphiné** : un courrier de remerciements a été adressé au maire pour la subvention de 150 € accordée à l'association.

- **70^{ème} anniversaire de l'Appel du 18 Juin** : la cérémonie commémorative aura lieu : Samedi 19 Juin à 11 heures au monument aux morts.

- **repas des élus et du personnel communal** : vendredi 25 Juin 2010 à la salle des fêtes

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 6 Juillet 2010.

